

## PRESENTATION DE L'INTERNAT A SEGUR

### **La Maison de Sécur : un lieu sûr et chaleureux pour grandir**

La Maison d'enfants de Sécur est avant tout un lieu de vie accueillant et organisé, pensé pour offrir sécurité, stabilité et convivialité aux enfants et adolescents qui y résident.

### **Un cadre de vie familial et structuré**

- Accueil de **20 enfants**, répartis en **4 groupes de vie** favorisant mixité et équilibre des âges.
- 3 groupes de 5 enfants vivent dans *la Grande Maison*, et un groupe de 5 pré-adolescents dans *l'Annexe*, appartement indépendant.
- Chaque unité est encadrée par un **trinôme éducatif mixte**, garantissant une présence attentive dans un cadre « familial ».

### **Des missions essentielles**

- Assurer la **protection et la sécurité** de l'enfant conformément aux décisions administratives ou judiciaires.
- Accompagner son **développement physique, psychologique et affectif**.
- Maintenir et renforcer les **liens familiaux** en soutenant les compétences parentales.
- Favoriser la **scolarité, l'insertion sociale et l'autonomie**.

### **Un hébergement de qualité**

- Chambres individuelles ou doubles, cuisine traditionnelle, lingerie et lieux de loisirs avec jardin aménagé.
- Encadrement par **14 professionnels diplômés**, appuyés par une cheffe de service, des personnels de service général (cuisiniers, maîtresse de maison, agents d'entretien) et des **familles relais**.

### **Un accompagnement éducatif individualisé**

- Chaque enfant dispose d'un **référent éducatif**, garant de son projet personnalisé, élaboré dès l'admission et ajusté régulièrement.
- Mise en place d'un **suivi éducatif, psychologique et scolaire** adapté :
  - Socialisation, activités sportives et culturelles.
  - Suivi psychologique par une professionnelle dédiée.
  - Soutien scolaire et accompagnement à l'orientation.

## Un soutien à la parentalité

- Entretiens, rencontres et guidance pour aider les parents à mieux comprendre et assumer leur rôle éducatif.
- Collaboration active avec les familles dans toutes les décisions concernant l'enfant.
- Valorisation et renforcement des **compétences parentales**.

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT INTERNAT SEGUR

Ce règlement de fonctionnement énonce les règles de vie communes. Il est régulièrement questionné et actualisé à partir des échanges en réunion « groupe d'expression » tous les mois et demi.

Ce séjour à la maison d'enfants doit me permettre, quelles que soient mes difficultés, d'effectuer la mise en œuvre d'un projet constructif, qui m'aidera plus tard à garantir ma dignité d'adulte.

Ce séjour doit m'aider à me sentir plus sûr de moi, à mieux appréhender mon avenir et connaître et valoriser mes atouts.

L'ensemble des professionnels de l'Accueil Millau Ségur s'engagent à :

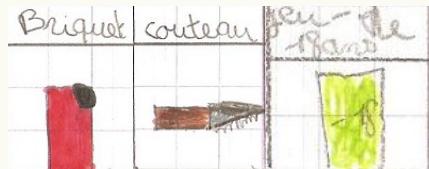
- m'aider dans la construction de mon projet de vie au niveau administratif
- assurer le suivi de mon projet scolaire et professionnel.
- être attentifs à l'évolution de mes difficultés, à la reconnaissance de ma progression.

*« Pour vivre dignement et construire positivement ma vie, il me faut apprendre à me respecter et à respecter chacun. »*



## REGLES DE VIE A LA MAISON DE SEGUR

Dans chaque groupe il y a des règles de vie.



...

Ne pas prendre de médicaments sans contrôle médical

Ne pas avoir de comportement ou de jeux dangereux

Ne pas amener d'objets dangereux

Ne pas sortir de l'établissement sans autorisation

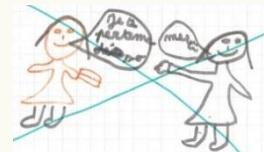
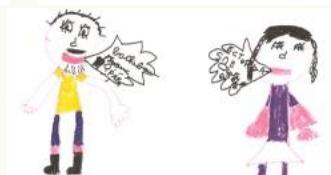
Ne pas insulter en mots, ou en gestes

Ne pas toucher aux équipements de sécurité

L'utilisation des écrans est réglementée

Les portables sont interdits au sein de la grande maison. A l'annexe l'utilisation est réglementée.

Les consommations de tabac, d'alcool et de produit stupéfiants sont interdits



Nous te demandons le respect :

RESPECT

Des personnes :

- de tes camarades,
- des éducateurs,
- du personnel de maison,
- et des adultes qui t'entourent.

Des lieux :

- respect de l'intimité de chacun,
- frapper avant d'entrer dans un espace privé – chambre- bureau.



Des objets :

- Les véhicules, les meubles et la maison,
- Les objets personnels
- Le troc et l'emprunt d'objet sont interdits



Ce règlement de fonctionnement a été remis à jour, avec les enfants, le 08 aout 2025. Il est extrait du livret d'accueil de l'Enfant remis lors de son arrivée et présenté par son éducateur référent.

*Une révision est prévue au minimum tous les cinq ans.*

Fait le, ..... à Ségur

Signature de l'enfant :

Signature de l'éducateur ou du chef de service :

Signature des parents :

## DROIT A L'IMAGE SIGNE PAR L'USAGER



### ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services dédiée à l'Enfance et aux familles

Maison d'enfants à caractère social

Association régie par la loi de 1901

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)....., **autorise** - **n'autorise pas**,

(barrer la mention inutile), les professionnels de l'Accueil Millau Ségur dans le cadre d'activités éducatives/sportives à me **photographier** - **filmer** (barrer la mention inutile) pour les usages suivants :

- Affichage dans nos lieux d'accueils au sein de l'Accueil Millau Ségur
- Articles de presse écrite et internet
- Diffusion à nos partenaires assurant les transports scolaires

(Cocher la ou les cases correspondantes)

A titre informatif, ma photo d'identité, sera obligatoirement conservée dans le cadre de mon dossier unique. Cette photo pourra être utilisée uniquement dans l'éventualité où il serait nécessaire de faire un lien avec les autorités, notamment la police.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photo si je le juge utile.

Date .....

SIGNATURE DE L'USAGER :

# CONVENTION INTERNATIONNALE DES DROITS DE L'ENFANT

1  DEFINITION D'UN ENFANT	2  MEMES DROITS POUR TOUS	3  INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	4  RENDE LES DROITS REELS	5  ROLE DE LA FAMILLE	6  VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT	7  NOM ET NATIONALITE
8  IDENTITE	9  NON-SEPARATION DES FAMILLES	10  CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER	11  PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS	12  RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	13  LIBRE PARTAGE DES IDEES	14  LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
15  CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	16  PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	17  ACCES AUX INFORMATIONS	18  RESPONSABILITE DES PARENTS	19  PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	20  ENFANTS PRIVES DE FAMILLE	21  ENFANTS ADOPTES
22  ENFANTS REFUGIES	23  ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	24  SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT	25  REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT	26  AIDE DES GOUVERNEMENTS	27  NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR	28  ACCES A L'EDUCATION
29  OBJECTIFS DE L'EDUCATION	30  CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES	31  REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS	32  PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	33  PROTECTION CONTRE LES DROGUES	34  PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES	35  PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36  PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	37  ENFANTS EMPRISONNES	38  PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE	39  RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION	40  ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI	41  APPLICATION DES MEILLEURES LOIS	42  CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT
43-54  FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	<h1>CONVENTION INTERNATIONNALE DES DROITS DE L'ENFANT</h1>					
	 <p>pour chaque enfant</p>					